



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 MARS 2025

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	32
Convocations :	14 MARS 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.





2025/19

OBJET: Provisions pour risque de dépréciation de créance

Vu les articles L2321-2 et R2321 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n°2023-137 du 12 octobre 2023 modifiant le régime budgétaire des provisions à compter du 1^{er} janvier 2024,
Vu le règlement budgétaire et financier voté par délibération n°2023-138 en date du 12 octobre 2023,
Vu la liste établie par le service de gestion comptable des titres dont la créance risque d'être dépréciée et la proposition de provisionner à hauteur de 15%, figurant en annexe de la présente délibération,

Considérant que le Conseil Municipal a donné aux provisions le statut d'opération d'ordre budgétaire,

Considérant que la Ville a la possibilité de constituer une provision pour une créance risquant d'être dépréciée dans une hauteur allant de 15% à 100% de ladite créance,

Considérant que le service de gestion comptable a fait parvenir à la Ville le 25 février 2025 une liste de titres risquant d'être dépréciés,

Considérant que le service de gestion comptable propose une provision de 15% sur ces titres, soit un montant de 5 553,24€ et 137,57€, soit un montant total de 5 690,81€,

Il est proposé au Conseil Municipal de provisionner à hauteur de 5 690,81€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE